



ALTÉchos

★ EDITION
SPÉCIALE



Bulletin N° 46 Janvier 2025



**LE MAIRE,
LES ADJOINTS,
LES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**vous souhaitent une bonne et
heureuse année 2025**

**La commission communication a le
plaisir de vous présenter ce nouveau
bulletin ALT 'ECHOS.**

**Elle remercie chaleureusement toutes
les personnes qui ont
contribué à son élaboration.**

**En vous souhaitant une
agréable lecture.**



LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Chaque année lors de ma rédaction du mot du maire, j'aimerais pouvoir vous annoncer que le monde va mieux, que les nombreux conflits, guerres, catastrophes climatiques, crises économiques sont derrière nous. Hélas nous en sommes loin. La France n'est pas épargnée non plus et il faut reconnaître que depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, nos partis politiques ont bien du mal à s'entendre pour gouverner notre pays. Heureusement que nous avons assisté, pendant le déroulement des jeux olympiques et paralympiques cet été, à de vrais moments de fêtes, de joie et de fierté devant la prouesse de nos athlètes. C'était une belle parenthèse dans notre vie de tous les jours où nous avons peut-être un peu égoïstement mis de côté les conflits existants.

A l'échelle de notre commune, il m'importe que vous vous sentiez bien, que vous ayez plaisir à habiter et vivre à Alteckendorf. C'est et cela restera mon objectif et celui de mon conseil municipal. Et l'ensemble de nos investissements vont dans ce sens pour répondre à des besoins précis visant à l'amélioration de la qualité de vie de nos administrés.

Vous trouverez d'ailleurs dans les pages suivantes les réalisations de cette année, avec la plantation des haies, des arbres dans le parc des naissances, la rampe pour faciliter l'accès au cimetière, l'acquisition d'un robot de tonte pour l'entretien des terrains de football, le renouvellement de plusieurs poteaux d'incendie plus performants, le remplacement de l'ensemble de

l'éclairage public par des luminaires led, la sécurisation des abords du groupe scolaire, la reprise du marquage au sol et enfin les travaux de rénovation pour la nouvelle mairie.

Mais aussi la signature de la vente de notre ancienne mairie et le déménagement vers le bâtiment de l'école élémentaire.

Pour l'école maternelle, un permis d'aménager a été déposé et approuvé par le service instructeur. Les travaux de démolition, de voirie et de réseaux humides devraient débuter au premier trimestre 2025, suivis des travaux de génie civil réseaux secs et d'éclairage public.

Autre moment fort de cette année, la rencontre avec les nouveaux arrivants, à qui je souhaite encore une bonne installation et intégration dans notre belle commune.

Et pour finir, je remercie toutes nos associations, mon équipe municipale et l'ensemble du personnel pour leur engagement et leur contribution au bien-être et bien-vivre à Alteckendorf.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2025.

Alain HIPPI



ETAT CIVIL 2024

• LES MARIAGES * * * * *



*Ils ont décidé d'unir leur destinée.
Nos plus sincères vœux de bonheur à...*



04/05/2024
**M. Jonathan KRIEG et
Mme Justine SCHOTT**
36, rue de Hochfelden



04/05/2024
**M. David FREY et
Mme Tania ENTZMINGER**
76, rue Principale



18/09/2024
**M. Emmanuel DUTT et
Mme Laurine HERTRICH**
13, rue des Moutons



ETAT CIVIL 2024



LES PACS •



22/08/2024

Aurélien TARTARE et Chloé LEJEUNE

13, route de Pfaffenhoffen



26/09/2024

Laurent ROTHAN et Sandy FEVRE

5B, rue Principale



LES DECES •

ILS NOUS ONT QUITTES

....mais restent dans nos mémoires

03/01/2024	Nathalie BRECHBIEL, née GERARD	16, rue Principale
04/01/2024	Lucie REBER, née VOLLMER	108, rue Principale
09/03/2024	Georges FINITZER	3, rue des Ecoles
11/03/2024	Marie France MOSTER, née SPITZER	4, impasse des Roseaux
14/06/2024	Jeanne VOLKMAR, née METZLER	26, rue de Hochfelden LUXEMBOURG
26/07/2024	Jean FUCHS	74, rue Principale
28/08/2024	Jacques JAECKEL	3, rue des Bergers
28/08/2024	Georges WEISSGERBER	EHPAD de Bouxwiller
27/09/2024	Jean-Paul UMECKER	71, rue Principale
30/09/2024	Hélène MAHLER, née MULLER	17, rue des Charrons
16/10/2024	Jean-Claude TILLY	38, rue de Hochfelden
30/12/2024	Marie Alice EBER, née LAUGEL	



ETAT CIVIL 2024

• LES NAISSANCES



Ils ont vu le jour
Félicitations aux heureux parents



28/03/2024
Justine WURTZ
25C. rue Principale



18/02/2024
Alicie DURR
8, route de Pfaffenhoffen



29/04/2024
Jade RAPP
17, rue du Pommier



19/06/2024
Elyna HOFFMANN
22, rue Principale



03/08/2024
Léon RUHLMANN
3, route de Pfaffenhoffen



JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi • Mardi • Vendredi :
8h15 - 11h45

Jeudi :
8h15 - 11h45 / 15h15 - 19h00

HORAIRES DE LA MAIRIE •

DE LA POSTE

Lundi • Mardi • Vendredi :
8h15 - 11h45

Jeudi :
8h15 - 11h45 / 15h15 - 18h45

Adresse mail : mairie.alteckendorf@payszorn.com

Site internet : <http://alteckendorf.payszorn.com/>

NOS MANIFESTATIONS 2025



DATE

- 11/01/2025
- 02/02/2025
- 15/03/2025
- 22/03/2025
- 04/04/2025
- 18/04/2025
- 11/05/2025
- 07/06/2025
- 15/06/2025
- 07/07/2025
- 13/07/2025
- 21/07/2025
- 15/08/2025
- 20 et 21/09/2025
- 15/11/2025
- 23/11/2025
- 23/11/2025
- 29/11/2025
- 07/12/2025
- 20/12/2025

MANIFESTATIONS

- Fête des aînés*
- Loto bingo*
- Repas à emporter*
- Soirée rétro*
- Cross des Ecoles*
- Marche de reconnaissance*
- Marche populaire*
- Witz Owe*
- Culte d'été*
- Flâneries nocturnes*
- Cérémonie du 14 Juillet*
- Flâneries nocturnes*
- Marché aux puces*
- Exposition de fruits*
- Cérémonie "Arbres des naissances"*
- Assemblée générale*
- Déjeuner Club épargne*
- Concert de Noël*
- Concert des 30 ans*
- Fête de Noël*

ORGANISATEUR

- Commune*
- FCA*
- Paroisse*
- FCA*
- Groupe Scolaire*
- ASLA*
- ASLA*
- Arboriculteurs*
- Paroisse*
- Pompiers*
- Commune*
- Pompiers*
- FCA*
- Arboriculteurs*
- Commune*
- Arboriculteurs*
- Club épargne*
- Alsatia*
- Chorale*
- Eglise évangélique*

EN BREF

• CALENDRIER DE RATRAPAGE DES ORDURES Ménagères 2025



Jour de collecte	Flux	Jour de rattrapage
Lundi 21 Avril	ORDURES MENAGERES	Mardi 22 Avril
Jeudi 01 Mai	COLLECTE SELECTIVE	Vendredi 02 Mai
Jeudi 29 Mai	COLLECTE SELECTIVE	Vendredi 30 Mai
Lundi 09 juin	ORDURES MENAGERES	Mardi 10 Juin
Jeudi 12 Juin	COLLECTE SELECTIVE	Vendredi 13 Juin
Lundi 14 Juillet	ORDURES MENAGERES	Mardi 15 Juillet
Jeudi 13 Novembre	COLLECTE SELECTIVE	Vendredi 14 Novembre
Lundi 22 Décembre	ORDURES MENAGERES	Samedi 20 Décembre
Jeudi 25 Décembre	COLLECTE SELECTIVE	Mercredi 24 Décembre
<i>Tous les lundis :</i>		
Déchets ménagers résiduels ----> BAC GRIS		
<i>Les jeudis semaines paires :</i>		
Collecte sélective ----> BAC JAUNE		
Attention : pas de collecte les jours fériés		

• LES BONNES PRATIQUES DE TRI



Depuis l'extension des consignes de tri en janvier 2023, le geste a été simplifié mais quelques erreurs perdurent.

Voici les bonnes pratiques de tri des déchets :

1. Séparer les articles

Il est essentiel de bien séparer les différents types de matériaux. Par exemple, les plastiques, papiers, métaux et verres ne doivent pas être imbriqués (ils doivent être séparés).

Cela permet un recyclage plus efficace par les machines au centre de tri.

2. Déposer les déchets en vrac

Les déchets recyclables doivent être déposés directement dans les bacs sans être emballés dans des sacs, même en plastique biodégradable.

Les sacs compliquent le tri et, dans de nombreux cas, ces déchets sont considérés comme des erreurs et finissent à l'incinération.

3. Ne pas laver les emballages, mais bien les vider

Il n'est pas nécessaire de laver les emballages avant de les jeter, mais il est important de bien les vider.

En appliquant ces bonnes pratiques, vous contribuez à un tri plus efficace en optimisant le recyclage des matériaux et de surcroît, contribuez à une maîtrise des coûts depuis plus de 12 ans.

Jeter ses emballages :

- EN VRAC
- SANS SAC
- TOUJOURS VIDES

Communauté de Communes
Pays de la Zorn

Bouteille dans un carton
= NON



Boîte de conserve pleine
= NON



Déchets en sac
= NON



CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

*un service de plus dans la maison France Services
du Pays de la Zorn*

Depuis octobre 2023, les habitants du Pays de la Zorn peuvent effectuer leurs demandes de titres d'identité sécurisés (cartes d'identité et passeport) à la Maison du Pays de la Zorn.

Carte d'identité et passeport

Communauté de Communes
Pays de la Zorn

La Maison France Services
de Hochfelden vous
accueille pour vos
démarches de cartes
d'identité et de passeports



Sur **RENDEZ-VOUS** :
www.payszorn.com
Tel : 03 88 91 96 58

Ce service de proximité a été mis en place pour faciliter les démarches administratives des familles du territoire.

Pour déposer une demande de passeport ou de carte d'identité, il suffit de prendre rendez-vous en ligne sur le site de la Communauté des Communes du Pays de la Zorn :

www.payszorn.com

Une fois le rendez-vous fixé, vous pourrez déposer votre dossier auprès d'un agent compétent qui vous guidera dans vos démarches. Profitez de ce service pratique et accessible près de chez vous.

Informations et contact :

Maison France Services

43 Route de Strasbourg - 67270 HOCHFELDEN

Tél : 03 88 91 96 58 - cni-passeport@payszorn.com

Du lundi au vendredi de 8H à 12H et de 14h à 17H

• LA MAISON FRANCE SERVICES DU PAYS DE LA ZORN



La Maison du Pays de la Zorn a été labellisée France services en octobre 2020. Elle regroupe sur un même site plusieurs administrations pour simplifier le quotidien des usagers et renforcer la présence des services publics de proximité.

Quelles sont les démarches réalisables sur place ?

Les conseillers France services vous accompagnent du **lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h** dans vos démarches administratives liées :

- Aux services du trésor public : impôts, situation fiscale... (DGFIP)
- Aux pré-demandes en lignes pour les titres d'identité (France Titres)
- France Travail
- La Caisse nationale des allocations familiales (CAF)
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite (CARSAT)
- La mutualité sociale agricole (MSA)
- France Rénov'
- Chèque énergie
- Point-Justice
- Le groupe La Poste

Au-delà de ce socle national de services, les services suivants vous y accueillent également :

- La Communauté de Communes du Pays de la Zorn,
- Le service des titres d'identité sécurisés
- Le SDEA,
- Le service Médico-Social de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Le Relais Petite Enfance (RPE),
- L'ABRAPA,
- La Mission Locale,
- L'animation jeunesse du Pays de la Zorn,
- Le SICTEU

Y sont assurées par ailleurs les permanences suivantes :

- Un conciliateur de justice pour les conflits entre usagers,
- Une assistante sociale de la CARSAT,
- CRESUS pour aider à monter les dossiers de surendettement,
- CARITAS,
- La conseillère de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Une permanence juridique d'un avocat.

Au 1^{er} janvier 2025, l'offre de France services s'enrichit.

Le panel des démarches administratives proposées au sein des espaces France services est élargi ! Un partenariat a été signé intégrant à l'offre des espaces France services les démarches relatives à l'URSSAF.

Les conseillers France services ont été formés pour accompagner :

- Les particuliers employeurs adhérents au Cesu ou à Pajemploi : créer un compte en ligne, et par exemple bénéficier de l'Avance immédiate du crédit d'impôt ;
- Les salariés des particuliers employeurs adhérents au Cesu ou à Pajemploi : créer un compte en ligne, imprimer et télécharger leurs bulletins de paie, notamment pour qu'ils bénéficient de leurs droits auprès de France Travail ;
- Les auto-entrepreneurs : être accompagnés dans l'utilisation des services en ligne comme le dépôt de la déclaration du chiffre d'affaires ou la demande d'attestation.

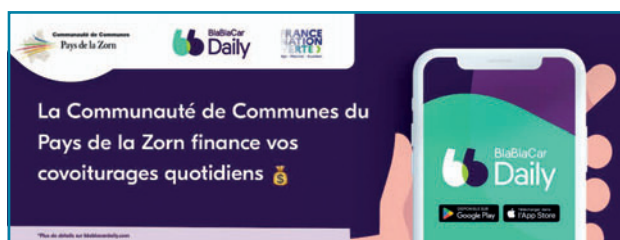
COVOITURAGE AU PAYS DE LA ZORN •

Depuis le 1^{er} novembre 2023, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn finance un service de covoiturage en partenariat avec l'application Blablacar Daily. Ce dispositif, conçu pour faciliter les trajets domicile-travail, offre une opportunité aux conducteurs et passagers de réduire leurs frais tout en contribuant à la mobilité durable.

Pour les conducteurs, chaque covoiturage réalisé est récompensé par un minimum de 2 €, tandis que le trajet est entièrement gratuit pour le passager. Pour bénéficier de ce service, il suffit de télécharger l'application Blablacar Daily et

d'indiquer son domicile et son lieu de travail afin d'être mis en relation avec d'autres usagers aux trajets similaires.

En plus, les automobilistes peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de la Prime Covoiturage de 100 € mise en place dans le cadre du plan national de covoiturage du quotidien depuis janvier 2023.



Plus d'informations :
www.payszorn.com
blablaCardaily.com



• ADOPTEZ LES BONS GESTES



SDEA

l'Eau, votre service public

Adoptez les bons gestes

Je ne jette pas "tout à l'égout"

> CONSEIL



NOUS UTILISONS DE L'EAU POUR NOUS DOUCHER, TIRER LA CHASSE D'EAU OU FAIRE NOTRE VAISSELLE. UNE FOIS SALIES, CES "EAUX USÉES" SONT REJETÉES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET ACHÉMINÉES À LA STATION D'ÉPURATION OÙ ELLES SONT DÉPOLLUÉES AVANT REJET AU MILIEU NATUREL (RIVIÈRE). LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EST COMMUNÉMENT APPELÉ, À TORT, "TOUT À L'ÉGOUT". OR IL N'EST PAS DESTINÉ À "TOUT" RECEVOIR, IL EST DESTINÉ À RECEVOIR LES EAUX SALES, MAIS SURTOUT PAS LES DÉCHETS !

EN TANT QU'USAGER, QUEL EST MON RÔLE ?

Protéger le réseau d'assainissement n'est pas réservé aux spécialistes. Sur son lieu de travail ou dans son foyer, en ville ou à la campagne, chacun d'entre nous doit **être conscient** de sa responsabilité et de sa contribution possible à la préservation de notre environnement commun, au bénéfice de notre qualité de vie et de celle des générations futures.

En effet, tout ce que l'on verse dans nos évier ou nos WC se retrouve dans nos eaux usées. **La composition des eaux usées est très importante pour une épuration réussie : c'est à ce niveau que nous devons agir !**





JE NE JETTE PAS "TOUT À L'ÉGOUT"

VOICI UNE LISTE DE PRODUITS QUI DOIVENT **IMPERATIVEMENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES POUBELLES, DÉCHETTERIES OU PHARMACIES**. CE GESTE SIMPLE ET ÉCO-CITOYEN PERMETTRA À NOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET À NOS STATIONS D'ÉPURATION DE CONTINUER À FONCTIONNER CORRECTEMENT POUR LE BIEN DE CHACUN ET LA PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la vente, l'utilisation et le stockage de pesticides de synthèse sont interdits auprès des particuliers. Optez pour un jardinage au naturel ! + d'infos sur www.mission-eau-alsace.org

TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER	CONSÉQUENCES DES MAUVAIS GESTES
 Epluchures fruits et légumes	Compostage déchets ménagers	Ces déchets génèrent des coûts de traitement superflus si ils ne sont pas recyclés.
 Les substances chimiques (peinture, solvants, diluants, et hydrocarbures)	Déchetterie	Vidées dans l'évier, elles perturbent le fonctionnement des stations d'épuration et constituent dès lors une véritable menace pour notre environnement.
 Les médicaments	Pharmacie	Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour les traiter... les molécules se retrouvent dans la nature et troublent la physiologie des organismes aquatiques et peuvent donc avoir des conséquences sur la santé humaine et animale.
 Les huiles et les graisses (friture, cuisson, huile de vidange...)	Déchetterie	Elles se déposent et colmatent les tuyaux, chez vous ou sur le réseau, et diminuent ensuite les performances des stations d'épuration.
 Les objets solides : les mégots de cigarettes, les couches à jeter, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les lames de rasoir, les lingettes, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles	Tous ces produits sont à l'origine de problèmes sur les systèmes d'assainissement ; leur introduction dans le réseau d'assainissement obstrue, détériore les pompes de relevage et renchérit le coût de l'assainissement et de l'épuration.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

Avant d'ouvrir les emballages, **consultez les étiquettes**. Les produits polluants sont identifiables grâce à des symboles explicites. Ils nécessitent une prise en charge particulière et des traitements adaptés.

À SAVOIR :

Il est interdit de déverser dans les égouts les huiles de vidange, les ordures ménagères, les lingettes, les effluents des fosses septiques, les hydrocarbures, les résidus de produits de bricolage et de jardinage... [Article R 1331-2 du Code de la Santé Publique]

PEUT-ON JETER LES LINGETTES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ?

IL NE FAUT SURTOUT PAS JETER LES LINGETTES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT, elles sont un **véritable fléau pour celui-ci**. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes. Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...

Des conséquences plus que dommageables car elles **augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau**.



ATTENTION :
APRÈS UTILISATION, JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUCELLE !
LES LINGETTES SONT SOUVENT DITES "BIODÉGRADABLES". EN RÉALITÉ, ELLES NE LE SONT PAS SI VOUS LES JETEZ AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (PAR EXEMPLE DANS VOS TOILETTES). ELLES N'ONT PAS LE TEMPS SUFFISANT POUR SE DÉGRADER AVANT LEUR ARRIVÉE DANS LES STATIONS D'ÉPURATION.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

Une consommation quotidienne de lingettes pour faire le ménage produit plus de 24 kg de déchets par an, soit 20 fois plus de déchets en moyenne que d'utiliser un détergent en flacon et des chiffons !



LE SDEA, L'EAU, VOTRE SERVICE PUBLIC

Acteur de l'identité locale, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) constitue un outil de coopération intercommunale spécialisé dans les domaines suivants :

- la production, le transport, la distribution d'eau potable ;
- la collecte, le transport, le traitement des eaux usées et pluviales ainsi que l'assainissement non collectif (ANC) ;
- la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, la lutte contre l'érosion des sols, et l'animation-concertation sur les bassins versants (depuis le 1^{er} octobre 2015).

Fort d'une double culture de service public et d'entreprise au service de 850 000 habitants et de plus de 500 communes membres des 3 départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le SDEA véhicule, par l'engagement de ses élus et le professionnalisme de ses 570 agents des valeurs de responsabilité, de sens du service public, d'excellence, de proximité et de solidarité.



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

1, rue de Rome
Espace Européen de l'Entreprise
SCHILTIGHEIM
CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX
www.sdea.fr



POURQUOI TRAITER LES EAUX USÉES ?

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger l'environnement

L'assainissement des eaux usées est un impératif pour nos sociétés modernes. Il faut "nettoyer" les eaux usées pour limiter le plus possible l'impact de ces dernières sur nos rivières et nappes souterraines. Collectées par le réseau d'assainissement, les eaux usées contiennent de nombreux polluants. Elles sont acheminées vers une station d'épuration où elles subissent plusieurs phases de traitement afin de diminuer suffisamment la quantité de substances polluantes qu'elles contiennent, avant le rejet au milieu naturel.

COMMENT TRAITER LES EAUX USÉES ?

La station d'épuration traite donc les eaux usées. Elle est installée généralement à l'extrémité d'un réseau de collecte, sur l'émissaire principal, juste en amont de la sortie des eaux vers le milieu naturel. Elle rassemble une succession de dispositifs, empruntés tour à tour par les eaux usées. Chaque dispositif est conçu pour extraire au fur et à mesure les différents polluants contenus dans les eaux.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Le pré-traitement** : les éléments les plus grossiers sont retirés grâce à une grille, puis les sables et les graisses sont séparés et récupérés pour être envoyés vers des sites de traitement spécifiques.
- **Le bassin d'aération** : un traitement biologique par des microorganismes dégrade la pollution.
- **Le clarificateur** : l'eau, une fois traitée, transite par ce bassin où elle est séparée des boues avant d'être rejetée dans le milieu naturel.



L'ÉPURATION DE L'EAU

ATTENTION :
L'eau une fois épurée est de qualité suffisante pour l'écosystème. Elle est donc rejetée dans les rivières mais n'est pas potable !



EN BREF

• INSTALLATION D'UNE RAMPE D'ACCÈS AU CIMETIÈRE



Les accès au cimetière n'étaient pas sécurisés pour les personnes à mobilité réduite. Le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux pour la création d'une rampe d'accès. En complément de ces travaux, des arbustes ont été plantés en prolongement de ceux déjà existants.

• DES HAIES PLANTÉES SUR 400 M

Dans le cadre du programme Agribiodiv'Est soutenu par la Région Grand Est et par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, une convention a été établie entre la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est et notre commune. Ce programme vise notamment à « créer ou restaurer une continuité écologique dans le cadre de la trame verte » et inclut donc la sortie de terre de haies favorables au développement de la biodiversité, faune et flore, dont certaines espèces sont menacées. Il a donc été décidé de remplacer les vieux arbres abîmés par une haie

composée de 17 variétés de plants, plantés en quinconce le long du chemin nommé « Kuhallmend weg » parmi lesquelles l'aubépine, l'alisier blanc ou encore le noisetier.

Un paillage biodégradable à base de chanvre a été étalé au sol afin de protéger la haie des mauvaises herbes et des protections gibiers ont été installées pour chaque plant.

Ce programme s'inscrit dans la continuité des initiatives prises au travers du Parc des naissances et de la plantation d'arbres à proximité du terrain de football.





FRANCE NATION VERTE •

De quoi s'agit-il ?

Annoncé à l'été 2022 et effectif depuis janvier 2023, le Fonds Vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, le Gouvernement a décidé la pérennisation du Fonds Vert jusqu'à 2027 pour contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique.

Les crédits Fonds Vert sont en quasi-totalité délégués aux préfets de région puis répartis par eux en fonction des besoins propres de chaque territoire. Cette déconcentration est essentielle pour répondre aux spécificités territoriales et accompagner les élus au plus près dans leur projet de territoire.

En 2023, le Fonds Vert a déjà apporté un soutien financier à plus de 7 000 porteurs de projets concernant près de 6 000 communes en métropole et en outre-mer, pour des projets représentant des dépenses de 10 milliards d'euros et un engagement du Fonds Vert de 2 milliards d'euros.

Concernant notre commune :

Grâce au Fonds Vert, nous avons pu rénover l'intégralité du parc de luminaires publics par des lampes à LED et rétablir l'éclairage de nuit dans notre commune.

Les chiffres : Coût total pour notre commune : 98 000 euros et nous avons été subventionnés pour un montant de 29 000 euros avec un reste à charge de 69 000 euros.

Nous remercions le Fonds Vert pour son soutien essentiel à notre projet.



• NOUVELLE MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les locaux de l'école élémentaire se sont libérés suite à la construction du nouveau groupe scolaire et périscolaire « Au Pied des Champs ». Ce bâtiment présentait toutes les caractéristiques pour accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux locaux de la mairie et de l'agence postale, tant au niveau de l'espace qu'en termes de luminosité et d'accessibilité

aux personnes à mobilité réduite. Quelques travaux intérieurs de rafraîchissement ont été nécessaires.

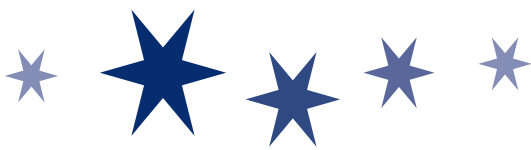
Ceux-ci seront finalisés dans les prochaines semaines.

Quant à l'ancienne mairie, elle a été vendue à un jeune couple pour réhabilitation en maison individuelle pour un montant de 112 000 €.



Les nouveaux propriétaires de l'ancienne mairie :
Mme Aurélie CHAPUIS et
M. Alexandre GODET





ROBOT TONDEUSE - FCA •

Dans un souci d'efficacité et d'organisation, la commune a fait l'acquisition d'un robot tondeuse au mois d'octobre pour l'entretien des terrains de football. Cet investissement présente les avantages suivants :



- une tonte régulière
- une qualité de gazon améliorée
- un gain de temps
- pas de transport à la décharge de l'herbe coupée
- plus d'utilisation d'engins thermiques

Le choix s'est porté sur la marque KRESS vendue par l'entreprise DIEBOLD de Ringendorf pour un montant de 12 671.25€ H.T.

Nous remercions la CEA qui, par l'intervention de nos conseillers d'Alsace Marie-Paule LEHMANN et Laurent KRIEGER, a permis de subventionner cet achat à hauteur de 5147 € TTC.



LE MARCHÉ DU JEUDI •



Maraîcher

Nous vous rappelons la présence du marché devant la nouvelle mairie le jeudi soir.

A partir de 17h et jusqu'à 19h, vous retrouverez nos :



Fromager



Spécialités asiatiques



Poissonnier



Panini

• DÉJECTIONS CANINES : UN PEU DE CIVISME !

Ramasser les déjections de son chien : UNE OBLIGATION !

Il est bon de rappeler ce que la loi dit : « tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal ».



Notre village est beau, il est dommage que l'attention soit attirée par des crottes de chiens sur les trottoirs et les espaces verts.

De nombreuses réclamations sont régulièrement faites en mairie par notre personnel et par les riverains.

Les employés communaux travaillent quotidiennement pour améliorer le cadre de vie et l'embellissement de notre commune.

Chaque jour, lors de l'entretien des massifs et pelouses, ils se retrouvent les pieds et les mains dans les déjections canines. Les gazons qui devraient pouvoir être utilisés par les enfants deviennent insalubres.

Les propriétaires de chiens doivent prendre leurs responsabilités

Lorsque vous vous promenez dans la rue avec votre animal, conservez toujours des sacs plastiques dans votre poche.

Lorsque l'animal fait ses besoins, sortez votre sac plastique, ramassez la crotte, retournez le sac sur lui-même, faites un noeud puis jetez-le dans votre poubelle.

Pour aller plus loin et stopper les incivilités, veuillez trouver ci-dessous l'arrêté municipal permanent n°26/2024 que nous avons pris pour notre commune.

Aimer les animaux, c'est aussi accepter de respecter quelques règles de savoir-vivre, notamment pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique. En quelques leçons, maîtres et chiens peuvent adopter un comportement citoyen !



Article 3 : Les chiens circulant à l'aire de jeux doivent être tenus en laisse.
Article 4 : Les obligations mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté ne s'appliquent pas aux personnes titulaires de la carte d'invalidité ayant la sous-mention « cécité » prévue à l'article R241-12-1 paragraphe 2.
Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents. Les infractions aux dispositions du présent arrêté, seront réprimées par l'article R 610-5 du Code Pénal qui prévoit que l'amende encourue est celle de la contravention de 2^e classe. Les infractions contrevenant à l'article 3 du présent arrêté, seront réprimées par l'article R 634-2 du Code Pénal qui prévoit que l'amende encourue est celle de la contravention de 4^e classe.
Article 6 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux habituels d'affichage et à l'aire de jeux, le public pourra le consulter en mairie aux heures d'ouverture de l'accueil.
Article 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa parution.
Article 8 : Ampliation sera adressée à :
- M. le Préfet du Département du Bas-Rhin,
- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hochfelden,
- Le Service technique.

Fait à ALTECKENDORF, le 28 novembre 2024
Le Maire
Alain HIPP

NOS ÉCOLES



Groupe scolaire intercommunal : « AU PIED DES CHAMPS »

Accueille les enfants de la petite section au CM2 des villages d'Alteckendorf, d'Ettendorf, de Grassendorf et de Minversheim.

7 B route de Pfaffenhoffen • 67 270 Alteckendorf

☎ 03 67 34 16 40

Horaires de l'école :

Matin : 8h20 - 11h50 • Après-midi : 13h50 - 16h20

L'accueil des élèves : à partir de 8h10 et 13h40

Présentation de l'équipe pédagogique de l'école « Au Pied des Champs »

Directrice : **Mme Brun** remplace Mme Koch durant son arrêt maladie.

ECOLE MATERNELLE

Petite et moyenne sections

Mme Wild (remplacement de Mme Monnier)

ATSEM : Mme Gardenq (remplace Mme Roth durant son arrêt maladie)

Petite et grande sections :

Mme Bronner - ATSEM : Mme Rastelli

Petite et grande sections

Mme Wolff - ATSEM : Mme Huber

ECOLE ÉLÉMENTAIRE

CP : Mme Lorentz et Mme Bernhardt

CE1 : Mme May et M. Adiceam (qui remplace Mme Koch)

CE2 : Mme Brun et M. Adiceam

CM1 : Mme Martinez

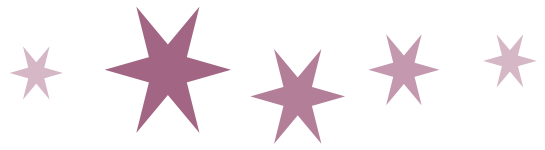
CM1/CM2 : Mme Pereira

CM2 : Mme Ludmann

AESH : Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap
Mmes Bourdeaux, Choffel et Yhuel

NOS ÉCOLES

• STAGE D'ÉQUITATION



Stage équitation sur quatre jours en février 2024 au Haras des Bussières de Bischwiller pour les élèves de CE1 et de CM2. Ce stage a été l'occasion de découvrir le cheval et ses besoins, d'apprendre les bases de l'équitation et de développer la confiance en soi et l'autonomie. Les élèves ont beaucoup apprécié ce moment de détente et d'apprentissage, alliant plaisir et découvertes.

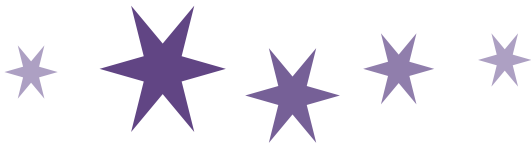
• SORTIE ORNITOLOGIQUE



Un spécialiste des oiseaux est venu nous parler des volatiles que l'on peut rencontrer à Alteckendorf et alentours, et plus particulièrement du rouge-gorge, de la mésange bleue, du geai des chênes, de la grive et du faucon. Après une présentation en classe où les enfants ont pu poser leurs nombreuses questions, les classes de CP et de CE1 sont parties en promenade d'observation. Les élèves ont essayé de voir et d'écouter les oiseaux que le spécialiste avait présentés en classe. Un grand merci encore à M. Kieffer Martin d'avoir partagé avec nous sa passion.



NOS ÉCOLES



LE PREMIER CROSS • DE NOTRE GROUPE SCOLAIRE



Malgré une météo pluvieuse, les élèves comme les parents aidants étaient tous volontaires pour ce premier cross.

Quelle belle détermination !

Les élèves ont découvert le parcours lors de l'épreuve, ils ont fait preuve d'adaptabilité et ce défi supplémentaire a été une excellente expérience d'apprentissage pour eux.

Bravo à tous les coureurs en culottes courtes !

Un grand merci aux parents impliqués dans l'organisation. Ils ont contribué à faire de cette épreuve une nouvelle expérience enrichissante pour les élèves.

Merci également aux parents spectateurs qui ont encouragé nos jeunes coureurs par leurs applaudissements.



APPRENDRE LA MOBILITÉ • EN TOUTE SÉCURITÉ



Savoir Rouler à Vélo (SRV) est un dispositif national en France qui permet de transmettre aux enfants des compétences essentielles pour circuler à vélo en toute sécurité. Ce programme est destiné aux élèves de CM1, CM2 et 6^e qui sont à un âge idéal pour acquérir autonomie et responsabilité dans leurs déplacements.

A l'issue de ce stage, une sortie vélo a été organisée dans le village afin d'intégrer les règles de circulation essentielles. **Merci aux parents qui ont accompagné cette sortie.**

NOS ÉCOLES

• SORTIE AU VERGER



A la fin de ce mois de septembre, les enfants se sont rendus au verger « école » d'Alteckendorf pour cueillir des pommes. Une bonne petite marche dans le village puis à travers champs (un peu plus d'une demi-heure tout de même).



Deux membres de l'association des arboriculteurs nous ont fait un bel accueil et ont guidé les enfants pour la cueillette.



NOS ÉCOLES

SORTIE AU CHÂTEAU DU FLECKENSTEIN •



Le parcours ludique avec ses énigmes et ses animations a permis aux élèves de CM1 et CM2 de découvrir la vie au Moyen Age.



VOYAGE DES • ÉMOTIONS ARTISITIKES À LA HOUË

Les classes de CP, CP-CE2 et de CE2 ont profité d'une semaine de découverte artistique combinant la musique, l'expression corporelle et la mise en scène.

Une expérience enrichissante pour développer créativité, confiance et esprit d'équipe. Au retour, un spectacle original a été présenté aux parents.



NOS ÉCOLES

• KERMESSE

Un franc succès pour la kermesse de fin d'année

La première kermesse de notre nouveau groupement scolaire intercommunal a été un moment de joie pour les enfants, qui ont partagé rires et jeux tout au long de l'après-midi. Organisée pendant le temps scolaire, avec l'aide précieuse du personnel périscolaire et de quelques parents, cette fête a renforcé les liens entre les élèves, les parents des différents villages et l'institution scolaire et périscolaire. Pour clôturer l'événement, après un goûter offert par les parents, les élèves ont tenu à les remercier en leur offrant un chant, un moment touchant qui a sublimé ce beau moment de convivialité.

Un grand merci aux parents pour leur aide précieuse et aux animateurs du périscolaire.



Les bâtonnets



L'atelier "La pêche au canard"



Le bar à photos

NOS ÉCOLES



La planche savonnée



La course de sac



Le chant final pour remercier les parents

NOS ÉCOLES

• KERMESSE DES MATERNELLES



• VISITE DU SAINT NICOLAS

au groupe scolaire

